

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°20

Date de Publication
14 MARS 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
14 MARS 2022
Date de la convocation
24 février 2022

Présents :

Mmes GOBET, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, PADOVANI FAUREBRAC, SAGAUT, VAUTRIN.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER

Mme FIGARELLA à M. BOYER

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme le Maire

Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT

Mme LOVERA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Mme MATEO à M. DENONFOUX

Mme VEILEX à Mme LAFAYSSE

M. DE SOUSA à M. MORTELETTE

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire

Objet : Personnel communal. Direction des Moyens Généraux et des Achats Publics. Création de 4 emplois.

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis avril 2021, quatre postes d'agents d'entretien sur les sites Mairie, Annexes et édifices publics, Sports-vie associative et Loisirs sont occupés par quatre agents contractuels recrutés sur des contrats d'accroissement temporaire d'activité.

Il convient aujourd'hui, pour le bon fonctionnement du service, de pérenniser ces emplois et de créer quatre postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet 35 heures hebdomadaires, dont les missions sont les suivantes :

- Entretien des locaux et des parties communes, nettoyage et désinfection des surfaces, désinfection du matériel, de tout le mobilier, nettoyage et désinfection des sols, des terrasses, des devant de porte, de certaines vitres à hauteur.
- Remplissage des dévidoirs papiers et savons.
- Evacuation des poubelles

Plus particulièrement pour les agents de voirie :

- Balayage et nettoyage des rues, ramassage des déchets, entretien des toilettes publiques.

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les créations de postes telles que mentionnées ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 3 mars 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

